

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
www.lunery.fr

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026**  
**DÉLIBÉRATION N° 20260420-01**

**L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 15 Avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Patrick LABED, Adjoint au Maire**.

**Présents :**

Mme CHAMAILLARD Lucie, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.  
M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

**Absents :**

Monsieur LANOUE Dominique  
Madame RADERSMA Maaïke

**N'ayant pas pris part au vote de la délibération :**

Monsieur JOLY Sylvain, Maire

Secrétaire : Monsieur LELIÈVRE Laurent

Nombre de membres en exercice :	<b>15</b>	Votes Pour :	<b>12</b>	N'ayant pas pris part au vote	<b>1</b>
Nombre de membres présents :	<b>12</b>	Votes Contre :	<b>0</b>		
Nombre de suffrages exprimés :	<b>12</b>	Abstentions	<b>0</b>		

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que Monsieur le Maire, s'est retiré de la séance,

Considérant que Monsieur Patrick LABED, Premier Adjoint en charge du budget et des finances a été désigné pour présider la séance,

Considérant le CFU présenté par le président de séance :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	676 481,49 €	1 366 568,50 €	2 043 049,99 €
	Recettes réalisées	161 881,05 €	1 638 355,74 €	1 800 236,79 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	622 206,00€	2 708 796,16 €	3 331 002,16 €
	Dépenses réalisées	126 552,90 €	1 533 170,84 €	1 659 723,74 €
	Restes à réaliser	126 442,06 €	0,00 €	126 442,06 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	35 328,15 €	105 184,90 €	140 513,05 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-54 275,49 €	1 342 227,66 €	1 287 952,17 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-18 947,34 €	1 447 412,56 €	1 428 465,22 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-126 442,06 €	0,00 €	-126 442,06 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-145 389,40 €	1 447 412,56 €	1 302 023,16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

Monsieur le maire étant sorti de la salle et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 20 Avril 2026

**Patrick LABED**  
Premier Adjoint au Maire

**Laurent LELIÈVRE**  
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **24 Avril 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **24 Avril 2026**

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
www.lunery.fr

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026**  
**DÉLIBÉRATION N° 20260420-02**

**L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme CHAMAILLARD Lucie, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte,  
**Adjoints.**

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia,  
M. BILLARD Philippe, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle,  
**Conseillers municipaux.**

**Membre Absent :**

Monsieur LANOUE Dominique  
Madame RADER SMA Maaïke

Secrétaire : Monsieur LELIÈVRE Laurent

Nombre de membres en exercice :	<b>15</b>	Votes Pour :	<b>13</b>
Nombre de membres présents :	<b>13</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>13</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025 –  
BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal a entendu la lecture du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et a décidé de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget communal.

Monsieur Patrick LABED, Premier Adjoint en charge du budget et des finances expose :

Le conseil municipal constate que le Compte Financier Unique 2025 présente un **Excédent de Fonctionnement** de :

Résultat antérieur (excédent)	1 342 227,66 €
Résultat Exercice 2025 (excédent)	<u>105 184,90 €</u>
<b>Résultat définitif (Excédent)</b>	<b>1 447 412,56 €</b>

Le conseil municipal constate un **Déficit d'Investissement** de :

Résultat antérieur (déficit)	- 54 275,49 €
Résultat exercice 2025 (excédent)	<u>35 328,15 €</u>
	- 18 947,34 €
Restes À Réaliser 2025 (déficit)	- <u>126 442,06 €</u>
<b>Résultat définitif (Déficit)</b>	<b>- 145 389,40 €</b>

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du Compte Financier Unique 2025 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI - 1068)	145 389,40 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF - R002)	<u>1 302 023,16 €</u>
	<b>1 447 412,56 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,  
DONNE son accord concernant l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 20 Avril 2026

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*

**Laurent LELIÈVRE**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **24 Avril 2026**

Dépôt en Préfecture du Cher le **24 Avril 2026**

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
www.lunery.fr

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026**  
**DÉLIBÉRATION N° 20260420-03**

**L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme CHAMAILLARD Lucie, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte,  
**Adjoint.**

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia,  
M. BILLARD Philippe, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle,  
**Conseillers municipaux.**

**Membre Absent :**

Monsieur LANOUE Dominique  
Madame RADERSMA Maaïke

Secrétaire : Monsieur LELIÈVRE Laurent

Nombre de membres en exercice :	<b>15</b>	Votes Pour :	<b>13</b>
Nombre de membres présents :	<b>13</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>13</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE AU SEIN DE LA MÊME SECTION DANS LA LIMITE DE 7,5% DES DÉPENSES RÉELLES DE LA SECTION**

Monsieur Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 offre la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section ;

Considérant que cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections ;

Considérant qu'elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre ;

Considérant que le cas échéant, Monsieur le Maire serait tenu d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance ;

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder, sur le budget général, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et 7,5% de la section d'investissement déterminées à l'occasion du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, sur le budget général, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et 7,5% de la section d'investissement déterminées à l'occasion du budget ;

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à ce dossier

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 20 Avril 2026

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*

**Laurent LELIÈVRE**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la communauté : lunery.fr le **24 Avril 2026**

Dépôt en Préfecture du Cher le **24 Avril 2026**

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
www.lunery.fr

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026**  
**DÉLIBÉRATION N° 20260420-04**

**L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme CHAMAILLARD Lucie, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte,  
**Adjoints.**

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia,  
M. BILLARD Philippe, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle,  
**Conseillers municipaux.**

**Membre Absent :**

Monsieur LANOUE Dominique  
Madame RADER SMA Maaïke

Secrétaire : Monsieur LELIÈVRE Laurent

Nombre de membres en exercice :	<b>15</b>	Votes Pour :	<b>13</b>
Nombre de membres présents :	<b>13</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>13</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2026 :**

Monsieur Patrick LABED, Premier Adjoint en charge du budget et des finances expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de voter pour l'année 2026 les taux d'imposition des taxes directes locales.

Considérant l'inflation et la hausse des bases avec tout ce que cela engendre sur les ménages et les entreprises lunérois, il est proposé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2025, pour les taxes suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,10 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi que les logements vacants) : 17,33 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 23,79 %

Concernant la taxe d'habitation, le taux ne peut pas être augmenté sans augmenter le taux des taxes foncières. Monsieur Patrick LABED déplore que les taux soient liés car augmenter cette taxe était un moyen de privilégier les résidences principales aux résidences secondaires ou vacantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

DÉCIDE de reconduire à l'identique, pour l'année 2026, les taux d'imposition appliqués en 2025, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,67 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,10 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi que les logements vacants) : 17,33 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 23,79 %

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre, via la plateforme « Démarche Numérique », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 20 Avril 2026

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery,*

**Laurent LELIÈVRE**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **24 Avril 2026**

Dépôt en Préfecture du Cher le **24 Avril 2026**

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
www.lunery.fr

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026**  
**DÉLIBÉRATION N° 20260420-05**

**L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme CHAMAILLARD Lucie, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte,  
**Adjoints.**

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia,  
M. BILLARD Philippe, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle,  
**Conseillers municipaux.**

**Membre Absent :**

Monsieur LANOUE Dominique  
Madame RADERSMA Maaïke

Secrétaire : Monsieur LELIÈVRE Laurent

Nombre de membres en exercice :	<b>15</b>	Votes Pour :	<b>13</b>
Nombre de membres présents :	<b>13</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>13</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur Patrick LABED, Premier Adjoint en charge du budget et des finances donne lecture au conseil municipal du contenu détaillé par chapitre du budget communal 2026 - dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il précise que les restes à réaliser ainsi que les résultats de l'exercice 2025 ont été repris dans le budget 2026.

Compte tenu des reports de l'exercice 2025, le budget communal 2026 s'équilibre ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes et Dépenses : 2 741 279,88 euros**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits Ouverts</b>
013	Atténuations de charges	30 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	64 300,00 €
73	Impôts et taxes	302 362,00 €
731	Fiscalité locale	562 276,72 €
74	Dotations et participations	436 168,00 €
75	Autres produits de gestion courante	44 050,00 €
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 439 156,72 €</b>
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits spécifiques	100,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 439 256,72 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>1 439 256,72 €</b>
<b>Restes à réaliser 2025</b>		<b>0,00 €</b>
<b>R 002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>1 302 023,16 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>2 741 279,88 €</b>

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits Ouverts</b>
011	Charges à caractère général	820 700,88 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	950 000,00 €
014	Atténuations de produits	38 389,00 €
65	Autres charges de gestion courante	253 190,00 €
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 062 279,88 €</b>
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	8 000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 071 279,88 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	650 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €
<b>Total des prélèvements au profit de la section investissement</b>		<b>670 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>670 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 741 279,88 €</b>
<b>Reste à réaliser 2025</b>		<b>0,00 €</b>
<b>D 002 Résultat reporté</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>2 741 279,88 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Recettes et Dépenses : 930 689,40 euros**

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits Ouverts</b>
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 000,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	158 689,40 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	100 000,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>258 689,40 €</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>258 689,40 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	650 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €
<b>Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement</b>		<b>670 000,00 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre de l'exercice</b>		<b>670 000,00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>930 689,40 €</b>
<b>Reste à réaliser 2025</b>		<b>0,00 €</b>
<b>R 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>930 689,40 €</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits Ouverts</b>
20	Immobilisations incorporelles	110 242,06 €
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00 €
21	Immobilisation corporelles	572 057,94 €
23	Immobilisation en cours	80 000,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>782 300,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00 €
26	Participations et créances rattachées	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>		<b>785 300,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>785 300,00 €</b>
<b>Restes à réaliser 2025</b>		<b>126 442,06 €</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>18 947,34 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>930 689,40 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Considérant la reprise des Restes À Réaliser 2025,

Considérant l'affectation des résultats 2025,

ADOpte le budget communal 2026, par chapitre en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 20 Avril 2026

**Sylvain JOLY**  
Maire de Lunery,

**Laurent LELIÈVRE**  
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **24 Avril 2026**

Dépôt en Préfecture du Cher le **Avril 2026**

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
www.lunery.fr

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026**  
**DÉLIBÉRATION N° 20260420-06**

**L'an deux mil vingt-six et le vingt avril à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme CHAMAILLARD Lucie, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

**Membre Absent :**

Monsieur LANOUE Dominique  
Madame RADERSMA Maaïke

Secrétaire : Monsieur LELIÈVRE Laurent

Nombre de membres en exercice :	<b>15</b>	Votes Pour :	<b>13</b>
Nombre de membres présents :	<b>13</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>13</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET L'INTERCOMMUNALITÉ FERCHER**

Le conseil communautaire de FerCher a reconduit le principe de reversement de 10 % de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI lors du conseil communautaire du 24 Février 2026, la délibération a été jointe à la convocation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'acter cette décision et de faire les démarches nécessaires pour faire concorder le sujet.

Considérant la délibération N° 2026/05 de la communauté de Communes FerCher en date du 24 Février 2026 sur le sujet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

ADOpte le principe de reversement de 10 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes FerCher,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 20 Avril 2026

**Sylvain JOLY**  
Maire de Lunery,

**Laurent LELIÈVRE**  
Secrétaire de séance



**Acte rendu exécutoire :**

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **24 Avril 2026**

Dépôt en Préfecture du Cher le **24 Avril 2026**